

Le Jeudi, 20 ans de l'hebdomadaire, édition du 1^{er} juin 2017

Euro et prospérité

Contribution de Monsieur Gaston Reinesch, Gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg

En 1997, l'Europe faisait une avancée importante dans le développement de la gouvernance économique européenne en définissant les règles du Pacte de stabilité et de croissance. Ce pacte allait servir de base à la coordination des politiques budgétaires au sein de l'Union économique et monétaire (UEM) qui allait voir le jour le 1^{er} janvier 1999.

Grâce à des politiques économiques prudentes, le Luxembourg parvint à remplir les critères de convergences arrêtés par le Traité de Maastricht entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993. Ainsi, il fut parmi les premiers pays à adopter l'euro. C'est ce même Traité qui imposait aux pays adoptant la monnaie unique de disposer de leur propre banque centrale. Au Luxembourg, cette condition mena à la création de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) le 1^{er} juin 1998, date à laquelle fut également créée la Banque centrale européenne. Auparavant, le Luxembourg évoluait dans une association monétaire avec la Belgique au travers de laquelle la banque centrale belge disposait d'une succursale au Luxembourg depuis 1935. Par conséquent, le Luxembourg est le seul pays à avoir gagné en souveraineté monétaire avec l'avènement de la monnaie unique. La BCL est devenue fortement ancrée dans le paysage institutionnel luxembourgeois.

Depuis l'introduction de l'euro, l'économie luxembourgeoise a continué à prospérer, s'appuyant en particulier sur les services financiers. Une telle spécialisation n'a été possible que grâce à une importation de facteurs de production. Si le Luxembourg n'a pas été épargné par la crise financière internationale déclenchée en 2007, son économie a rebondi rapidement et le système financier a fait preuve de solidité, pour un ensemble de raisons que l'espace alloué pour cette contribution ne permet pas d'aborder. Des développements au niveau européen ont contribué à ce que le Luxembourg renforce davantage sa gouvernance économique, notamment afin de mieux garantir la stabilité financière. La Banque centrale du Luxembourg joue un rôle clé et indispensable dans ce contexte. Au vu du fort degré d'ouverture et de la petite taille du pays, la politique budgétaire doit être prudente. Le succès futur du modèle économique luxembourgeois devra également reposer sur une diversification croissante de l'économie afin de pouvoir encore mieux répondre à des chocs externes.